

commune de VIMONT
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le 09.07 /1976

RÉVISION N° 1 approuvée le 10.02 /1994
Modification n° 1 30.11 /2000

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

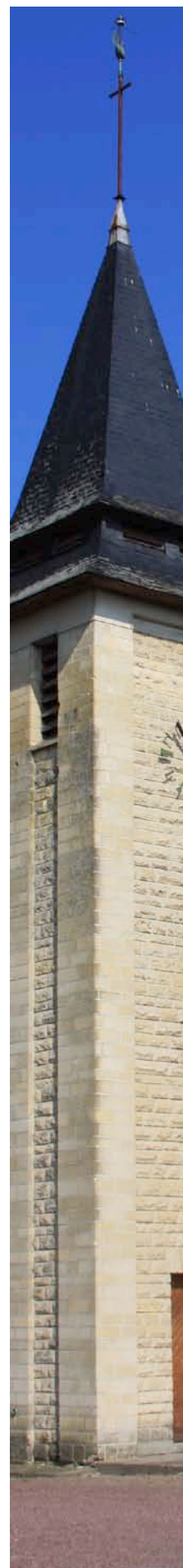
vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du : **22 janvier 2013**

LE MAIRE
Madame Monique GARNIER

**2a - Projet d'Aménagement et de Développement Durables
P.A.D.D.**



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
accueil@agence-schneider.fr



Le développement durable :

"C'est satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

1 ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

1.1 Protection et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager communal

Carte n°1 : Environnement et cadre de vie.

Protéger les zones humides des marais et le corridor écologique formé par le Vallon du Cours Sémillon

Les espaces d'intérêt environnemental et paysager qui sont remarquables à l'échelle de l'aire urbaine caennaise seront protégés et leur continuité préservée. Ce sont le vallon du Cours Sémillon situé à l'Ouest du bourg, les marais de Vimont au Nord et ceux de Chicheboville au Sud de la commune.

- Le développement de l'urbanisation y sera limité à une mise en valeur agricole et forestière respectueuse de l'environnement et des paysages ; Elle conduira en particulier à la protection de la ripisylve qui borde les canaux et des haies qui bordent les chemins et champs.
- Dans le cadre du développement des réseaux de promenade à l'échelle de la Communauté de Communes, la mise en réseau des cheminements, à partir de l'église de Vimont est prévue ;
- Une zone de transition est conservée entre les nouvelles urbanisations projetées à l'Ouest du village et les zones humides du Cours Sémillon et du site Natura 2000.
- La coupure d'urbanisation que forme le vallon du Cours Sémillon entre le bourg et le Château, pourra bénéficier d'une mise en valeur paysagère, en concertation avec Bellengreville. Les cônes de vue (depuis la RD613) vers les marais et vers la plaine y seront préservés.

Préserver les zones naturelles et agricoles situées au Nord du village

Ces espaces qui prolongent les espaces naturels remarquables ont une vocation agricole dominante :

- Les sièges d'exploitation agricole y seront préservés de la proximité résidentielle afin qu'ils conservent de bonnes conditions d'exploitation ;
- L'extension des propriétés bâties (sans vocation agricole) y sera limitée : elles pourront faire l'objet de mises en valeur dans le respect des sites et paysages environnants.

Protéger les ressources en eau potable

Le développement de l'urbanisation sera strictement encadré dans les périmètres de protection rapprochée des captages, afin de ne pas porter atteinte à la ressource.

1.2 Transports et déplacements

Prévoir le développement du village en anticipant sa déviation :

Le projet de développement du village intègre le tracé d'une future déviation par le Nord en protégeant les terrains concernés de toute urbanisation.

Il retient :

- Le maintien d'une liaison cyclo-pédestre directe entre le village et le bourg d'Argences et d'une liaison pédestre directe entre le village et la zone industrielle et commerciale de Moulton (CR n°8). Elles sont indispensables pour permettre aux habitants de la commune de se rendre (sans voiture) vers les commerces et services les plus proches.
- Le réaménagement de la traversée du village après déviation : il permettra la réduction des retraits d'urbanisation, l'implantation de nouveaux commerces, services ou logements au cœur du village et facilitera les échanges Nord-Sud du village et ceux vers les équipements publics de proximité du bourg de Bellengreville, pour les piétons et les cyclistes.

Favoriser les déplacements sans voiture que ce soit au sein du village, de la Communauté de Communes ou de l'aire urbaine de Caen.

La halte ferroviaire de Moulton/Argences située à un peu plus d'un kilomètre au Sud-Est de la commune est un atout important pour le développement résidentiel. Elle permet de vivre dans un village à proximité du pôle bien équipé qu'est Moulton/Argences, tout en étudiant ou travaillant dans les agglomérations caennaises ou lexoviennes.

- En cohérence avec le projet porté par la Communauté de Communes, le projet tient compte de la création de deux accès cyclo-pédestres le long de la RD40 et en bordure de la voie ferrée sur la commune de Moulton.

1.3 Prise en compte des risques et nuisances

Aménagement en bordure de la future déviation :

- La mise en place d'une lisière verte (aménageable) qui protège le village du bruit et de la vue de la circulation.

Prise en compte de la nature des sols et des risques d'inondation ou d'affleurement de nappe

- Les secteurs concernés par le risque d'inondation feront l'objet de mesures spécifiques permettant de ne pas augmenter leurs capacités d'accueil.

1.4 HABITAT : Aménager un village d'un millier d'habitants, bien relié aux communes voisines

Carte n°2 : Développement résidentiel et économique.

Le projet retient un développement de l'urbanisation centré sur le village, qui permettra la création d'une centaine de logements supplémentaires. Le secteur retenu est situé au Sud-Ouest de la zone urbanisée. Il permet de développer la commune indépendamment du projet de déviation de la RD613.

Il permettra également la réalisation de nouveaux logements, commerces et services en bordure de la RD613, une fois le projet de déviation du bourg finalisé.

MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE :

Afin de préserver la mixité sociale et générationnelle sur la commune, et de mieux répondre aux besoins de logements sur l'aire urbaine caennaise, les nouveaux parcs de logements seront diversifiés :

- Ils comprendront du logement locatif social ;
- Ils présenteront des formes urbaines diversifiées (afin de ne pas réduire l'offre de logement à la maison individuelle en accession à la propriété) : appartements, maison de ville, etc. pour répondre en particulier aux besoins des plus jeunes ou des plus âgés.

QUALITÉ DU CADRE DE VIE / QUARTIERS DURABLES :

Aménager des lisières vertes en bordure des nouvelles urbanisations pour un cadre de vie protégé des vents et reliées à la campagne environnante

Dans ce territoire qui a toutes les caractéristiques paysagères de la Plaine de Caen, le projet retient la création de lisières vertes en bordure des nouvelles urbanisations afin de favoriser leur intégration dans le site et d'offrir des transitions paysagères maîtrisées avec l'espace naturel.

Elles préserveront les quartiers résidentiels des vents.

Elles seront composées de haies bocagères hautes d'essences locales intégrées à l'aménagement de chaque nouveau projet d'urbanisation.

Prendre en compte les enjeux environnementaux actuels

Pour faciliter et encourager les déplacements sans voiture, des liaisons douces pédestres et cyclistes seront créées dans les nouveaux quartiers résidentiels pour rejoindre les équipements publics, commerces et services des communes voisines de Bellengreville et de Moulton ainsi que la halte ferroviaire de Moulton/Argences.

Favoriser la construction durable et une gestion économe des ressources et énergies :

Le projet incitera à une approche environnementale de l'urbanisme et le recours à des pratiques constructives qui favorisent la maîtrise énergétique et le respect de l'environnement :

- Implantation et orientation des constructions pour tirer le meilleur parti de l'énergie passive ;
- Création d'espaces publics facilitant la gestion des déchets, du stationnement etc. ;
- Gestion des eaux pluviales : limitation des imperméabilisations ;
- Gestion des eaux usées : raccordement au réseau collectif ;
- Prise en compte des sources de bruit ;
- Autorisation du recours aux dispositifs techniques à vocation environnementale (panneaux solaires ou photovoltaïques, toitures végétalisées, etc.).

1.5 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Participer au développement économique prévu sur le pôle urbain central de la Val es dunes

Poursuivre l'extension du pôle économique communautaire sur la commune en cohérence avec celui porté par Moulth et Argences.

Le projet prévoit une zone de développement économique au Nord de la RD40, pour accueillir des commerces, services et équipements, dès réalisation de la déviation.

Il maintient la zone d'activités prévue par le POS, dans le cadre du renforcement du principal pôle d'activités de la Communauté de Communes Val es dunes. Elle a vocation à devenir communautaire.

Leur aménagement permettra la mise en valeur et la sécurisation de l'entrée Sud-Est du village.

ZONES URBANISEES DU VILLAGE

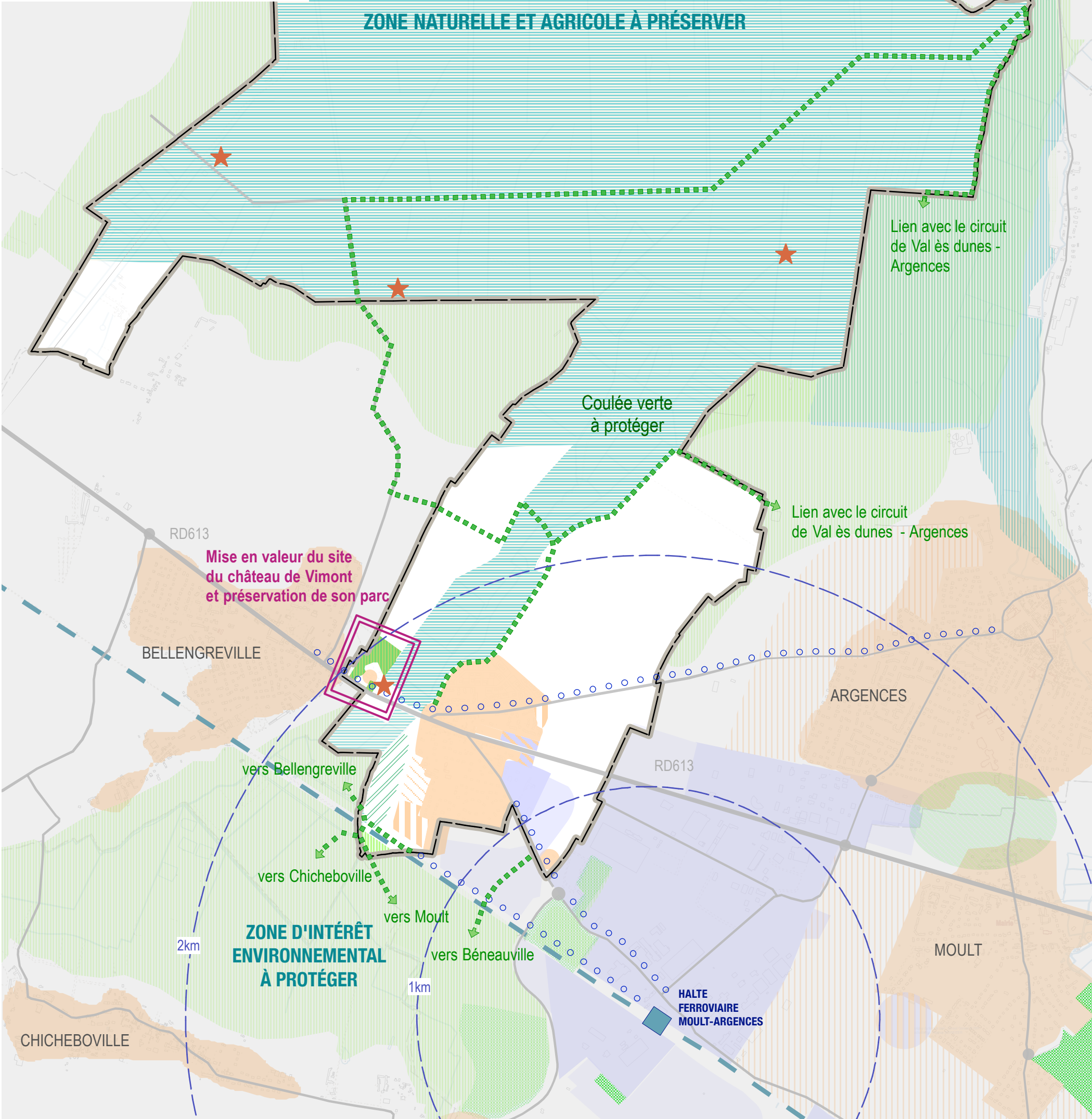
- QUARTIERS RÉSIDENTIELS EXISTANTS
- ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉQUIPÉES

ESPACES NATURELS À PROTÉGER

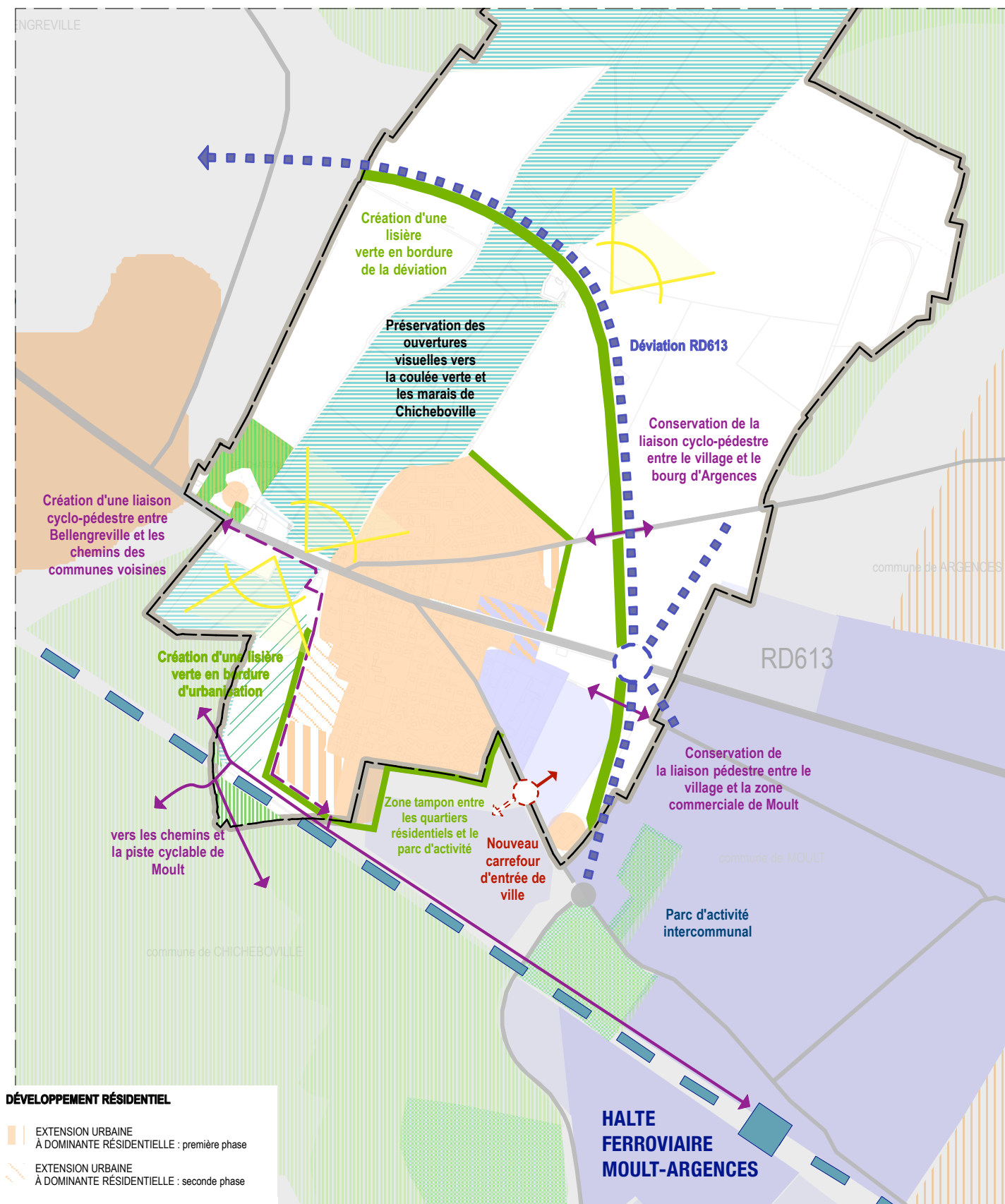
- SITE D'INTÉRÊT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL
- SITES D'EXPLOITATION AGRICOLE

RÉSEAU DOUX à l'échelle de Val es Dunes

- VOIES VERTES EXISTANTES
- PROJET DE PISTES CYCLABLES



Origine de l'orthophotoplan : CG14 2006



Origine de l'orthophotoplan : CG14 2006

commune de **VIMONT**
ÉLABORATION DU PLU

AGENCE SCHNEIDER architectes urbanistes